

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 Juin 2009 à LACROPTE

Étaient présents :

BOURROU : M.C.KERGOAT, S.WAGNER

CENDRIEUX : G.LE ROUX, C.CABRILLAC, P.DUFRAIX,

CREYSSENSAC ET PISSOT : C.DENIS, C.CRAMAREGEAS,

FOULEIX : G.GALLET, E.LEGAY,

LACROPTE : J.P.SAINT AMAND, I.FAURE, M.CHEVREUX

ST MAYME DE PEREYROL : C.ROULEAU, P.GRARD

ST PAUL DE SERRE : J.P.VIROL, J.LIMOGES

SALON : M.GRELLETY, Y.MASSOUBRE

VEYRINES DE VERGT : J.P.MONTORIOL, J.L.NOYER

BREUILH : R.COLLINET,

CHALAGNAC : J.MANEIN, J.P. GARRIGUE

EGLISE NEUVE DE VERGT : T.NARDOU, D.FRADON

GRUN-BORDAS : S.FEIX, C.FARCY

ST AMAND DE VERGT : J.L.MALLET, L.COULAUD

ST MICHEL DE VILLADEIX : C.DUPONT,

P.CHADOURNE

VERGT : R.CACAN, M.VICTORION, B. DELPRAT,

P.JAUBERTIE

Secrétaire de séance : I.FAURE

J.P.SAINT AMAND donne la parole Mme BRAZZAROTTO Céline de la D.D.A.S.S., intervenante de la séance, en l'ayant préalablement remerciée de sa présence.

Mme BRAZZAROTTO présente la mise en place d'une procédure face au risque important d'une pandémie grippale prévu pour l'automne.

Un plan national de prévention demande aux préfets d'organiser des centres de coordination sanitaire afin de désencombrer le SAMU par la prise en charge des malades à domicile.

La D.D.A.S.S. prévoit la création de 18 centres dans le département dont 1 sur le secteur de Vergt.

Un groupe de travail a rédigé un cahier des charges pour l'installation des ces centres. Actuellement à l'état de projet, il devra être adopté par les C.C.A.S. et les C.I.A.S.

Ces centres seront ouverts en cas de suspicion de situation de pandémie grippale.

J.P.SAINT AMAND identifie cette mise en place de structures à une lutte préventive.

Il informe que chaque délégué communautaire aura une copie du projet du cahier des charges avec le compte rendu de cette séance.

J.P.SAINT AMAND, au nom de Y.GRELLETY 1^{er} adjoint au maire de Lacropte et du conseil municipal, remercie les élus de leur présence et leur souhaite la bienvenue pour cette séance de travail ordinaire.

21h00, le Président ouvre alors la séance, comme à l'accoutumée.

I.FAURE est élue secrétaire de cette séance.

❖ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 MAI 2009

↳ *Le Compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.*

❖ CORRESPONDANCES

Maisons Paysannes Dordogne Périgord

Les maires confirment à J.P.SAINT AMAND la réception du courrier en date du 25 avril relatif à la rénovation d'un patrimoine rural et local par les élèves d'un bassin d'écoles.

M. Le Président donne la parole à Mrs. les Vice-présidents.

➤ Commission des Finances et du Personnel J.P.VIROL

A. FINANCES

I. Z.A.E. :

a) Compte Administratif 2008

Aucune opération n'a été réalisée, le compte administratif est le reflet exact du budget primitif 2008 voté.

<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : 0 €	Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €	Recettes : 0 €

Le président quitte la séance.

C.DUPONT doyen d'âge prend la présidence et procède au vote pour l'approbation du compte administratif 2008.

↳ *Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.*

b) Budget Primitif 2009 :

Au vue du compte administratif 2008, les mêmes sommes que le budget primitif 2008 ont été reprises, soit :

<u>Investissement :</u>	<u>Fonctionnement :</u>
Dépenses : 600.000 €	Dépenses : 905.000 €
Recettes : 600.000 €	Recettes : 905.000 €

Le président soumet au vote le budget primitif 2009 de la Z.A.E.

↳ *Le Conseil Communautaire l'adopte à l'unanimité.*

II. BUDGET GENERAL

a. Decision modificative N° 1 :

Il s'agit essentiellement de redistribution de crédits déjà votés.

1) Investissements :

Dépenses : - 10.850 €	
- chapitre 20	: - 30.000 €
- chapitre 21	: - 6.100 €
- chapitre 62 (écoles)	: + 25.250 €

La diminution de crédits au compte 20 s'explique par le fait que le montant prévu en investissement pour l'acquisition de logiciels par l'administration (gestion des cantines, garderies et marchés publics) doit être reporté en fonctionnement pour les frais de formation.

L'augmentation de crédits au chapitre 62 a été rendue nécessaire par le plan école numérique rurale mis en place par l'Inspection d'Académie sur 2009. Ce plan est subventionné à hauteur de 80 % et ne sera vraisemblablement pas reconduit sur 2010. Il y a une dotation par R.P.I. pour les classes de CM1 et CM2. L'Etat a prévu de financer 77 projets et seulement 63 sont parvenus à l'Inspection d'Académie, ce qui laisse supposer que nos demandes seront prises en compte.

Recettes : - 10.850 €

- Compte 021 (virement à la section de fonctionnement) : - 55.450 €

- Chapitre 200800 (petit patrimoine) : 0 €

⇒ Pas de FCTVA sur cette opération mais subvention complémentaire du département

- Chapitre 62 (écoles) : + 44.600 €

⇒ Subvention de l'Etat (80%) et FCTVA

2) Fonctionnement :

Dépenses : + 600 € ⇒ **Redistribution de crédits :**

- compte 61521 : - 5.000 € ⇒ Crédits prévus pour les clôtures des écoles et réglées en investissement

- compte 6156 : + 13.000 € ⇒ Maintenance de tous les photocopieurs des écoles, frais de formation des logiciels et location Visio-guichet.

J.P.SAINT AMAND signale qu'il a constaté une fréquentation minimale du Vision-guichet. Il souhaite la réalisation d'une analyse ensuite une correspondance sera envoyée à « Pôle Emploi » car il semblerait que tous les référents de cet organisme n'utiliseraient pas ce service de proximité mise à disposition des demandeurs d'emplois.

- compte 6215 : - 13.000 € ⇒ Remboursement d'une partie des salaires d'un agent du SPANC (détails avec compte 6455)

- compte 6218: + 7.500 € ⇒ Crédits pour la mise à disposition du personnel technique. Certaines collectivités concernées ont transmis tardivement leurs titres de recettes de 2008 pour le remboursement des salaires des agents. Il faut donc prévoir des crédits supplémentaires pour combler le décalage.

- compte 6413: + 15.000 € ⇒ Il s'agit de la rémunération du personnel recruté pour remplacer les agents en arrêt maladie + la qualification et rémunération d'un agent dont l'embauche a été votée lors du dernier conseil (jusqu'à fin septembre).

- compte 6455: + 20.000 € ⇒ Régularisation de la cotisation CNP 2008. Ce réajustement de prime s'explique par le fait que, en début d'année, l'appel de cotisation est basé sur la masse salariale de l'année N-1. En 2009, nous avons donc la régularisation de 2008. Cette majoration de 20.000 € à cet article est en partie absorbée par le compte 6215 (à hauteur de 13.000 €). Le personnel du SPANC bénéficie de cette assurance mais aucun prélèvement n'avait été effectué sur ce service, tout était pris sur le budget général depuis plusieurs années.

- compte 6574 : + 6.100 € ⇒ Demandes de subventions :

- Mission locale (0,50 e par habitant) = 2.971.50 €
- Pays de l'Isle = 2.957.00 €
- Ski nautique enfants (découverte) = 300.00 €

J.P. VIROL souligne que les demandes de subventions sont en nombre croissant.

J.P.SAINT AMAND appuie sur le fait que notre structure est trop petite pour répondre favorablement à toutes les demandes. Il propose de fixer des limites car certaines subventions ne sont pas à intégrer à l'intercommunalité et doivent être sollicitées auprès du Conseil Général. Il demande à ce qu'un débat soit engagé et qu'une décision soit prise au prochain conseil communautaire afin que ce chapitre soit limité et budgétisé pour 2010. Il souhaite que le collectif des associations soit le filtre de ces demandes.

Le président soumet au vote la décision modificative proposée ainsi que les demandes de subventions.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité sur l'ensemble**

B. PERSONNEL

I. Création de postes

a. Suite à promotion interne

J.P. SAINT AMAND informe les élus d'une promotion interne. Il s'agit de la nomination au grade de rédacteur de M.L.COSTE. J.P.SAINT AMAND retrace le parcours professionnel qui explique la réponse favorable de cette promotion, avec tous les maires qui ont contribué en leur temps à ce beau résultat.

J.P.VIROL propose la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et la création d'un poste de rédacteur à compter du 1^{er} août 2010.

J.P.SAINT AMAND soumet au vote des élus cette proposition ;

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

b. Agents mis à disposition

La mise à disposition des agents chargés de l'entretien des voies communautaires arrive à son terme fin 2009. Il doit être envisagé à nouveau à compter du 01 janvier 2010 :

- La création de 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe : 2 postes pour 8h/35h et 1 poste pour 2h
- La création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe pour 8h,
- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour 8h.

J.P.SAINT AMAND soumet au vote l'ensemble de ces créations

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

➤ **Commission Economie T.NARDOU**

A. Z.A.E PRES DU FIT

I. Achat de terrains

Il reste 2 propriétaires à convaincre. Pour les autres terrains les actes sont en cours. L'opération devrait être finalisée dans l'année avec 60.000€ de frais de terrain.

II. Acquéreurs

La commission a 2 acquéreurs potentiels. Elle va les aider à monter les dossiers en terme de reprises d'activités, de création d'entreprise etc.

III. Objectifs

Le but est d'acheter et vendre sans frais trop lourds. Il faut donc valoriser cette Z.A.E. et faire de la publicité.

B. FICHES PAYS

T.NARDOU pense qu'il est nécessaire pour une communauté de communes d'avoir un réserve foncière. Sa création pourrait être possible au carrefour de la RN 21 : Bordas/Creysensac /Vergt.

Lors de la commission du Pays de l'Isle avec la Région, J.P SAINT AMAND et R.CACAN ont travaillé sur le dossier des fiches Pays : 9 zones ont été proposées. Un avis favorable pour les dossiers du Multiple Rural et du C.L.S.H. de Vergt a été donné. Mr CATINEL et Mr LAURIERE travaille actuellement sur le choix des sites de Z.A.E.. Leur réponse est attendue pour le 14 juillet. Le site « Les champilloux » avec un coût de 1.1 million d'euros est en bonne position.

C. MULTIPLE CENDRIEUX

Il est toujours en phase d'étude. D'après l'architecte des Bâtiments de France, il faut un accord avec le propriétaire du terrain limitrophe. Le dossier est revenu en possession de la commune de Cendrieux qui négocie un échange de terrain.

D. O.C.M.

T.NARDOU informe les délégués communautaires d'une éventuelle subvention des O.C.M et anciennement O.R.A.C. Donnée par la région ou l'Etat, suite à une étude établie par le pays, elle est destinée à aider et favoriser l'outil artisanal, industriel et commercial. Elle est ouverte à tout type d'activité sauf la restauration, les campings et les commerces dernièrement installés. Les projets doivent être liés au développement de l'activité. Il est conseillé de déposer les demandes le plus rapidement possible et avant Mars 2010.

➤ **Commission de l'Agro-tourisme M.C.KERGOAT**

A. CHEMINS DE RANDONNEE

ASPPI 24 assure l'entretien des chemins de randonnée. Il effectue actuellement leur deuxième passage. Une nouvelle boucle a été demandée pour la commune de Fouleix.

B. PETIT PATRIMOINE

La restauration du lavoir de Veyrines de Vergt va débiter.

Le projet de restauration du lavoir de Vergt est en cours de réflexion. L'intervention n'est pas prévue avant fin septembre.

C. RESEAU MARAICHERS

Un groupe a été constitué afin de travailler à la mise en place d'un réseau de maraîchers pour fournir en produits frais les cantines scolaires relevant de la compétence de la Communauté de Communes. Cela permettrait aux agriculteurs de développer leur activité ou d'en créer d'autres. C'est un travail complexe qui est engagé de par l'organisation en quantité et en qualité qu'il faut envisager. L'expérience d'un premier repas sera prévue fin septembre. Le premier objectif étant de servir une fois par mois les cantines par ce réseau.

➤ Commission de l'Assainissement et de l'Urbanisme M.GRELLETY

A. ASSAINISSEMENT

I. *Soucis de raccordement sur les communes de Grun-Bordas et St Mayme de Pereyrol*

Ces communes ont signalé lors du précédent conseil communautaire des soucis de raccordement pour 7 foyers.

M.GRELLETY propose à ces communes d'organiser une réunion dès que le SPANC aura une réponse de l'agence de l'eau et du Conseil Général prévue pour début juillet.

II. *Programme de remise en conformité des installations*

Les agents du service SPANC contacteront chaque maire pour les informer des installations non conforme sur leurs communes. Les contrôles ayant été effectués par plusieurs intervenants, ils souhaiteraient avoir l'avis des maires sur le programme de remise en conformité des installations.

J.P.SAINT AMAND intervient au sujet de ce service qui fonctionne très bien. Il précise qu'il a été stupéfait par l'aisance des agents du SPANC lors de leur prestation au colloque national. Il remercie tout le service pour l'excellent travail fourni (S.DESTHOMAS et G.FRATTINI)

B. URBANISME

I. *P.L.U*

Une réponse de la commune de St Amand de Vergt était attendue. J.L. MALLET informe qu'elle opte pour un P.L.U et précise qu'elle s'unit à cette procédure par solidarité intercommunale.

Le président rappelle le choix de toutes les mairies pour le P.L.U.

Il soumet au vote des élus l'établissement du cahier des charges par un bureau d'étude.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

II. *Carte communale de Lacropte*

J.P.SAINT AMAND rappelle aux délégués communautaires qu'une demande de régularisation a été faite suite à une erreur administrative lors de l'élaboration de la carte communale de Lacropte. Cette erreur a entraîné un avis défavorable pour tout projet de construction sur 2 certificats d'urbanisme déjà existant.

Le président soumet au vote la révision de la carte communale de Lacropte suite à cet évènement et à l'intervention de la chambre d'agriculture qui a suivi ce dossier.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

III. *Subvention pour le projet Habitat*

La subvention est de 2.843€. Il était prévu 18 dossiers par an. Mais le coût de l'étude énergétique de chaque dossier n'avait pas été prévu. Ce qui ramène le nombre de dossiers à 8. Le Bureau est favorable à l'arrêt de cette opération trop coûteuse, sachant que cela n'empêche pas les aides de l'ANAH.

Le président soumet au vote l'annulation de cette opération.

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

IV. *Instruction CU, DP, PC*

C.DUPONT intervient sur un problème posé en terme de CU. Il cite l'exemple du secteur du Pommier sur les hauteurs de Vergt qui connaît un souci d'alimentation en eau. Il explique les solutions qui sont en cours d'étude.

Malgré un ralentissement des demandes dû en partie à la crise économique, la prise de compétence de ce service a permis de raccourcir considérablement les délais d'instruction.

J.P.SAINT AMAND fait part de sa satisfaction concernant le travail de D.BARBIERI et S.ORILLARD, responsables de ce service.

➤ Commission Voirie G.LEROUX

A. PROGRAMME TRAVAUX ENTRETIEN 2009 :

A ce jour ces travaux sont terminés. Suite aux intempéries et à un hiver rigoureux avec beaucoup de dégradations de chaussée, des réparations importantes ont été réalisées sur certaines voies.

Il était prévu 28 tonnes au marché et nous en avons réalisé 29,734 tonnes. Nous avons un dépassement de 1295,70€ HT qui sera réglé sur facture.

B. FAUCHAGE :

La « deuxième passage » se fera courant juillet.

C. PROGRAMME TRAVAUX INVESTISSEMENT 2009 :

L'entreprise retenue est COLAS avec un montant de 211 718,80€HT pour un montant estimé de 269 270,00€HT suite à la procédure d'Appel d'Offres (procédure adaptée).

Les travaux d'investissement 2009 commenceront dans la première quinzaine de juillet de façon à les réaliser dans de bonnes conditions.

Il sera possible de réaliser des travaux supplémentaires car le montant lié à la subvention est passé de 265 500€ à 360 367,82€

De ce fait, il sera nécessaire de relancer une procédure d'appel d'offre, dès que possible. Les travaux qui pourraient être retenus seraient ceux prévus dans le programme initial (VC de Grun, VC 1 à Eglise Neuve de Vergt et la VC du Bourg à Saint Paul de Serre pour un montant de 102 000€ HT)

➤ Commission Environnement Ordures Ménagères R.COLLINET

A. ENVIRONNEMENT

Le syndicat Vallée du Vern n'a pas débuté les travaux. R.CACAN précise que les travaux devraient débiter à l'automne.

B. S.M.C.TO.M.

R.COLLINET informe les élus du bilan des 5 premiers mois :

- Tonnage Ordures Ménagères : baisse de 11%
- Tonnage Tri Sélectif : Augmentation de 9%

La déchetterie fonctionne de mieux en mieux. Elle a, à disposition des communes, des colonnes à verre pour un coût de 40 €.

Le département a pris la décision d'augmenter les tarifs d'enlèvement des encombrants de 16 à 20€. Ce nouveau tarif entrera en vigueur à compter du mois d'août.

R.COLLINET propose aux communes de créer un espace pour recevoir les déchets verts.

➤ Commission N.T.I.C. B.DELPRAT

A. TRAIT D'UNION

Le journal est en cours d'impression. La distribution est prévue pour le mois de juillet.

La population pourra y lire les articles suivants :

- C.A.U.E.,
- Convention culturelle,
- Chantier Théâtre,
- Les repas biologiques dans les établissements scolaires dépendant de l'intercommunalité,
- Le tri,
- L'intervention du service d'assainissement non collectif au colloque national,
- La Z.A.E.,
- La modernisation de l'artisanat.

J.P SAINT AMAND demande de prévoir pour la prochaine parution, un article destiné au personnel des écoles et aux travaux de J.P.TABANOU.

➤ Commission de l'Éducation M.VICTORION

A. REPAS BIO

M.VICTORION informe les élus de la réussite des repas bio organisé le 16 juin dans les établissements scolaires gérés par l'intercommunalité. Il a également des retours très positifs des parents.

B. C.I.S.H. DE CHALAGNAC

La construction suit son cours sans réel accroc. Aucun retard n'est à ce jour prévu. Des adaptations du projet ont été faites : + 2.000€ sur le cout total.

C. CANTINE DE CHALAGNAC

Le lancement des appels d'offres est prévu pour septembre afin que les travaux débutent au plus vite.

D. ECOLES NUMERIQUES

Nous savons qu'un projet sera subventionné par RPI et nous avons pris les décisions suivantes, en collaboration avec les directrices concernées :

- Informatisation des écoles de Saint Paul, Vergt, Saint Mayme et Lacropte
- Le coût de cette opération est pour le pays vermois de 11.500 euros et toutes ces écoles bénéficieraient, si les projets sont retenus, d'écran numériques, de 8 à 12 ordinateurs pour les enfants, d'un vidéo projecteur et d'un ordinateur pour les enseignants considérés.
- Nous attendons la validation de ces projets, sachant que 77 projets seront retenus en Dordogne.

E. LOU BRICOULOUS :

- La délégation de service public est valable pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2007
- Nous avons la possibilité de le renouveler une fois pour un an sur vote du conseil communautaire

↳ **Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.**

F. EFFECTIFS

M.VICTORION informe les élus de la forte augmentation des effectifs dans les petites sections de maternelle. Une personne supplémentaire sera recrutée pour la surveillance à Vergt où plus de 60 repas seront servis en même temps.

G. DISCIPLINE

La réunion du personnel a eu lieu le 25 juin. Le personnel des écoles a fait de nombreuses remarques relatives aux soucis de discipline de certains élèves. La commission éducation engage des travaux de réflexion à ce sujet.

J.P SAINT AMAND précise qu'une réunion aura lieu le 27 août avec les parents d'élèves, les délégués communautaires des communes de Lacropte et Cendrieux. Elle a pour but de rentrer dans une démarche « virulente » face aux soucis de discipline des élèves. Un travail complexe est engagé pour l'établissement d'un règlement intérieur strict avec des données précises et indispensables pour soutenir le personnel de ces écoles dans leurs activités.

H. COMMUNICATION AVEC LES ENSEIGNANTS

La commission a proposé de rencontrer les enseignants, les directeurs et directrices des écoles ainsi que les représentants des parents d'élèves afin d'améliorer la communication.

I. Inscriptions des enfants dans les écoles

C.DUPONT intervient : il aborde le problème des enfants qui quittent l'école de la commune pour s'inscrire dans un autre établissement scolaire de l'intercommunalité. Il demande une solidarité entre maires.

M.VICTORION expose le fait que les mairies ont repris la compétence des inscriptions, ce devrait être plus pratique pour réguler.

J.P VIROL appelle à la vigilance des maires sur les inscriptions qui arrivent souvent incomplètes au service des affaires scolaires de l'intercommunalité. Ceci engendre des problèmes au niveau des paiements des cantines par exemple. Les documents impératifs en plus des fiches d'inscriptions sont :

- le livret de famille, qui permet au percepteur de poursuivre lorsque les factures ne sont payées,
- la photocopie du jugement de divorce ou de séparation pour les familles éclatées.

M.VICTORION propose que la commission dresse un état des avantages et des inconvénients des inscriptions en mairie.

I.FAURE suggère de remettre aux directrices des écoles les fiches d'inscriptions et les pièces jointes ;

T.NARDOU propose de composer un dossier complet pour les mairies

➤ Divers

A. DELEGATION AU PRESIDENT

La loi pour l'accélération des programmes de construction du 17 février 2009, permet aux organes délibérants des collectivités qui le souhaitent, de donner une plus grande latitude d'action à l'exécution pour la passation des marchés publics.

Il est soumis au vote des délégués de donner délégation au président lorsque les crédits sont inscrits au budget.

↳ *Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.*

B. SCOT (SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE)

J.P.SAINT AMAND informe qu'un texte de loi sur le code de l'urbanisme relatif au SCOT stipule que la Communauté de Communes est en totalité dans le SCOT, mais ce dernier n'existe toujours pas de façon réelle.

C. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Une recherche sur les communautés de communes alentours avait été demandée au début 2009. Conformément à cette décision un document comparatif des compétences de chaque EPCI a été établi au niveau de notre intercommunalité. Il est remis à tous les délégués communautaires titulaires

J.P.SAINT AMAND souhaite qu'à la prochaine réunion du conseil communautaire les délégués aient étudié ces éléments afin qu'un premier débat s'engage et qu'une décision soit prise, à la séance de travail d'octobre, quant à la procédure à suivre sur des passerelles éventuelles avec une intercommunalité voisine. Le président remercie tous ses collaborateurs qui, avec Y.VIROL, ont mené cet excellent travail.

J.P.SAINT AMAND informe que J.MONMARSON (Union des Maires) fera un compte rendu à chaque EPCI de Dordogne de l'évolution de la loi concernant l'avenir des collectivités territoriales.

D. PROJET D'ACHAT DE DEFIBRILLATEUR

S.DESTHOMAS (Acmo) réfléchit sur un projet d'achat de deux défibrillateurs

- 1 défibrillateur au niveau du groupe médical, pouvant servir le vendredi matin (jour de marché) et des marchés nocturnes, lors des manifestations sportives qui serait confié au président de club

- 1 défibrillateur à la Communauté de Communes qui servirait aux communes lors des manifestations, sous la responsabilité des présidents d'associations.

Les délégués communautaires sont unanimes au lancement de la procédure de subvention.

Dates des réunions :

Le 27/08/2009 à 18h30 : **Commission Education** à la Communauté de Communes

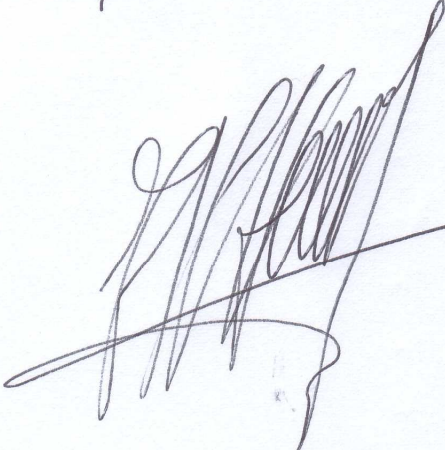
Le 18/09/2009 à 20h00 : **Réunion Trimestrielle des Maires** à Grun-Bordas

Le 08/09/09 à 20h30 : **Conseil Communautaire** à ST AMAND de Vergt

J.P.SAINT AMAND demande aux élus de Lacropte, leurs impressions sur ce conseil communautaire, comme il le fait régulièrement.

Les élus ont été intéressés par les différents débats et le fonctionnement de ce type de réunion de travail. Ils ont constaté que c'était plus long qu'un conseil municipal !...

Le Président lève la séance à 00h05 mn.

Bonnes vacances -
Amitiés à toutes et tous -

Jean Pierre
SAINT-AMAND